



Dans le cadre du dialogue social, nous débattons actuellement sur les "lignes directrices de gestion" qui seront en vigueur dès les CAP 2021 ! Une obligation liée à la Loi DUSSOPT n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la Fonction publique. Pour faire court, les CAP sont dépossédées de leurs compétences en matière de promotions et avancements de grade, place aux "lignes directrices de gestion" technocratiques, antidémocratiques et autoritaires ! Les représentants syndicaux que vous avez élus seront tout bonnement écartés des futures CAP !

Aussi à cette occasion, les élus CGT souhaitent revenir sur les CAP 2020 et apporter quelques remarques et informations suite aux décisions du Président LASSERRE et tracts CGT déjà communiqués :

**STOP
AUX RATIOS
QUI
BLOQUENT LE
DEROULEMENT
DE CARRIERE
DES AGENTS
AU CD !**

CAP A

- Alors que l'administration avait la possibilité de promouvoir à l'avancement de grade 13 agents : elle n'a fait aucune proposition et n'a validé aucun avancement pour les cadres d'emploi suivants : attaché hors classe, ingénieur hors classe, médecin hors classe, éducateur jeunes enfants première classe, éducateur jeunes enfants classe exceptionnelle.

Les "critères" de choix de l'administration, toujours secrètement tus, ont eu pour conséquence les résultats suivants :

- 23 agents **N'ONT PAS OBTENU** d'avancement de grade malgré un vote **MAJORITAIRE**
- 6 agents **N'ONT PAS OBTENU** d'avancement de grade malgré l'**EGALITE** des votes POUR et CONTRE
- à l'inverse 14 agents **ONT OBTENU** un avancement de grade avec un vote **MINORITAIRE**. Un seul exemple pour votre appréciation : 2 agents ont été promus avec 1 vote POUR et 10 CONTRE et cerise sur le gâteau SANS LE VOTE DE L'ADMINISTRATION !!!
- *Seul point positif : la CGT avait interpellé l'administration sur l'absence de propositions pour certaines catégories. L'administration a revu sa copie et certaines promotions complémentaires ont pu être prononcées, par exemple la catégorie sage-femme hors classe.*

CAP B

Nous regrettons encore une fois cette mascarade de l'administration.

Retenons simplement que de nombreux agents proposés par les syndicats n'ont pas été promus et que TOUS LES AGENTS PROPOSES PAR L'ADMINISTRATION L'ONT ETE !

Sur 21 avancements de grade prononcés :

- 7 votes unanimes
- 9 votes majoritaires (1 seul concernait 1 vote CGT favorable...)
- 5 votes minoritaires pour lesquels la CGT a voté CONTRE.

CAP C

Le ratio est ici de **100 %** pour les agents promouvables **à l'exception des agents de maîtrise qui ont un ratio spécifique.**

Nous tenons également à vous rappeler le déroulement surréaliste des CAP : **VOTE A DISTANCE par échanges de mails, sans discussion ...sous couvert de COVID !**

Vos contacts élus CGT

CAP C : Michel FAYET et Céline THIERRY

CAP B : Sandra PEREIRA-OSTANEL et Eric FORCELLINO

CAP A : Sophie DESPIAU et Myriam OXANDABARATZ

